

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT de l'AUDE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
REGION LEZIGNANAISE CORBIERES ET MINERVOIS

2021/45

DECISION DU PRESIDENT
PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

SERVICE : POLE FINANCES, ACHATS ET SYSTEMES D'INFORMATION.

OBJET : SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES SOUS LA FORME
D'UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE MONO ATTRIBUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2123-1 et L.2125-1 ;

VU les statuts de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

VU la délibération n°39/20, du 15 juillet 2020, portant élection du Président de la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ;

VU les délibérations n°55/2020, du 15 juillet 2020, et n°136/2020, du 14 octobre 2020, 90/2021 du 23 juin 2021, portant délégations de compétences au Président de la communauté de communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois;

VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour assurer le service de transport à la demande ;

CONDIDERANT qu'une consultation des entreprises a été publiée le 26 octobre 2021 au BOAMP, qu'1 entreprise a candidaté ;

CONSIDERANT l'offre présentée par la SARL ETABLISSEMENTS CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES ;



DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : D'attribuer le marché de service sous la forme d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire comme suit :

Lot 01 – Secteur 1 – Ligne 1290 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 2,948 € HT/KM

Lot 02 – Secteur 1 – Ligne 1290 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 2,948 € HT/KM

Lot 03 – Secteur 1 – Ligne 1290 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 2,948 € HT/KM

Lot 04 – Secteur 2 – Ligne 1270 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 2,948 € HT/KM

Lot 05 – Secteur 2 – Ligne 1290 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 2,948 € HT/KM

Lot 06 – Secteur 2 – Ligne 1290 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 2,948 € HT/KM

Lot 07 – Secteur 3 – Ligne 1320 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 5,852 € HT/KM

Lot 08 – Secteur 4 – Ligne 1340 à la SARL ETABLISSEMENT CAPDEVILLE – 54 Impasse Soula 11200 LEZIGNAN-CORBIERES au vu du prix figurant à son bordereau de prix unitaires, 5,852 € HT/KM

ARTICLE 2 : La dépense résultant de cette décision sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la CCRLCM de l'exercice en cours ;

ARTICLE 3: Le Directeur Général des Services de la CCRLCM et Madame le Comptable Public sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

ARTICLE 4: La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aude au titre du contrôle de légalité selon les dispositions de l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales ;

ARTICLE 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Ampliation en sera : - adressée à Madame le Comptable Public ;

Fait à Lézignan-Corbières, le 15 Décembre 2021.

Le Président de la CCRLCM



André HERNANDEZ